

Cadre de concertation pour la reconnaissance des semences paysannes et des droits des agriculteurs au Mali

Suite à l'atelier multiacteurs « Semences Normes et Paysans » qui s'est tenu du 11 au 13 septembre 2017 à Tabakoro, la cadre de concertation pour la reconnaissance des semences paysannes et des droits des agriculteurs au Mali a été créée.

Mandat

Faire en sorte que les semences paysannes et les droits des agriculteurs soit reconnus dans la législation nationale et d'en assurer la mise en œuvre (suivi et veille permanente).

Au niveau national :

- Participer à l'étude diagnostique de la politique semencière au Mali ;
- Participer à la relecture des textes législatifs et réglementaires sur les semences ;
- Formuler des propositions législatives et réglementaires qui prennent en compte les préoccupations des organisations paysannes pour la reconnaissance des semences paysannes, les systèmes semenciers paysans et les droits des agriculteurs qui y sont rattachés
- Suivre et veiller à la mise en œuvre des dispositions législatives et réglementaires

Au niveau régional et international :

- Participer aux espaces régionaux et internationaux sur les semences
- Veiller sur les textes sous-régionaux et internationaux et les influencer pour qu'ils reconnaissent les semences paysannes et les droits des agriculteurs

Constitution

- Ministères
 - Ministère de l'agriculture : DNA (DLCP, OPV), IER, URG/Point focal TIRPAA
 - Ministère de l'environnement : DNEF (Point focal CDB, Point focal APA), AEDD (Point Focal Biosécurité)
 - Ministère de l'élevage et de la pêche : DNPIA, DNP
 - Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique : IPR/IFRA, FST, Université de Ségou
 - Ministère de la santé et de l'hygiène publique: CTIN.
 - Ministère de la culture

Autres Institutions

- Parlement
- HCC
- CESC

Profession agricole et société civile agricole

- CNOP

- Plate forme Agroécologie Paysanne
- Comité de suivi SNP (5 CNOP, 5 AOPP, 5 COASP-Mali, Ircad, Bede, Usc, Grdr, Pr. Coulibaly) élargi aux participants de l'atelier préparatoire
- APCAM

Recherche nationale, régionale, internationale
INRSP, IER, ICRISAT, AVRDC ...

Privés

- ASEMMA

Partenaires techniques et financiers

- Les coopérations bilatérales et multilatérales (observateurs) FAO

Ancrage et la Gouvernance

Le secrétariat sera assuré par la Coordination nationale des organisations paysannes (CNOP).

Gouvernance :

Le Ministère de l'agriculture/DNA assurera la présidence.

Animation :

Comité de Suivi SNP (*1^{ère} réunion en marge des 10 ans de Nyéléni pour une réunion*)

Fonctionnement :

Création d'un outil de communication : liste d'email

Deux rencontres par an avec la possibilité d'une rencontre extraordinaire

La CNOP, le COASP-Mali et l'AOPP doivent être au cœur de la stratégie de mobilisation de ressources locales financières propres dont les modalités pourront être définies lors d'une première rencontre.

Réunions au siège de la CNOP

Feuille de route

Dialogue, Concertation

- Restituer les recommandations aux ministères : Agriculture, Elevage et Pêche, Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique, Environnement Assainissement et Développement Durable, Culture, CSA
- Restituer au PTF : FAO, LuxDev, DDC...
- Veiller à ce que les recommandations de l'atelier soit prises en charge dans le cadre de la relecture de la politique semencière : rencontrer le département et

demander expressément de verser les résultats de l'atelier dans les recommandations qui ont déjà été faites par la DNA

- Demander au ministère de l'agriculture et à la FAO de tenir compte du système semencier paysan au même titre que le système semencier conventionnel dans ses TDR de l'étude diagnostique sur la filière semencière en vue de l'actualisation de la politique semencière et leur demander de tenir compte de l'expertise juridique de SNP Semences Normes et Paysans
- Officialisation du cadre (*octobre 2017*)

Recherche et étude et Renforcement de capacités mutuelles

- Produire un document qui présente les positions du groupe de suivi (vision, définition de la semence paysanne, acquis et résultats du terrain) et les enrichir
- Affiner le document relatif aux expériences alternatives d'autres pays, en faire l'analyse et sortir des éléments de propositions à transmettre aux ministères et à la FAO pour qu'ils en tiennent compte dans la relecture
- Pour le forum national sur les semences qui aura lieu pour la relecture : demander à la FAO de se conformer au schéma d'élaboration des politiques nationales (concertations régionales au niveau cercles, niveau communes) et demander la participation et l'implication du comité de suivi aux ateliers relatifs à la relecture de la politique semencière et au forum national final

Plaidoyer

- Produire des documents illustrés et les diffuser largement à la base à travers nos organisations
- Présenter les recommandations lors de la conférence de l'AEB Agriculture Ecologique et biologique (*décembre 2017*).
- Information, sensibilisation

Suivi-évaluation et gestion des connaissances

Mobilisation des ressources